

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/12 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 6 février 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.

Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : TARIFICATION DES SORTIES DECOUVERTE - 2024

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sortie découverte/an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère :

- accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents).
- associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux.
- avoir un réel caractère familial
- avoir un intérêt social et préventif.

Il est proposé de délibérer sur une tarification au quotient familial pour les sorties impliquant une entrée payante ou des frais de mise en œuvre permettant l'accès à tous.

Pour les sorties, il est proposé que le 2eme enfant soit mi-tarif et le 3eme enfant soit gratuit. Les montants sont inchangés par rapport à 2023.

Quotient Familial	3/10 ans	11 ans / Adultes
0 à 300	2 €	4 €
301 à 600	3 €	5 €
601 à 900	4 €	8 €
901 à 1200	5 €	10 €
1201 à 1500	6 €	12 €
1501 à 1800	7 €	14 €
+ de 1801	8 €	16 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 038-200030658-20240212-2024_12-DE



Séjour 2 nuits : tarifs pour le séjour

Quotient Familial	3/12 ans	A partir de 13 ans / Adultes
0 à 300	8 €	10 €
301 à 600	8 €	14 €
601 à 900	8 €	18 €
901 à 1200	10 €	25 €
1201 à 1500	12 €	30 €
+ de 1501	15 €	37 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE ET APPROUVE** la tarification 2024 des sorties Découverte et séjours telle que définie ci-dessus,
- **APPROUVE** un demi-tarif pour le deuxième enfant et la gratuité pour le troisième enfant,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

19/2/24

et de sa publication le

19/2/24